

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Le bâti agricole dans les Alpilles.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agriculture est la clé de voûte de la Charte du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA), de par sa diversité, sa spécificité et la qualité de ses produits ; elle imprègne le fonctionnement de ce territoire grâce à son impact économique, au réseau des canaux, à la mosaïque des paysages ruraux et aux écosystèmes qu'elle contribue à gérer. En effet, l'agriculture occupe actuellement la moitié de la superficie de ce territoire rural avec près de 1000 exploitations très diversifiées. Près de 10 % de la population active vit directement de l'agriculture, soit le double du niveau régional. Le rôle multifonctionnel de l'activité agricole dans l'entretien et la préservation des paysages des Alpilles est donc essentiel, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Or l'ensemble de ce système est fragile : dans un secteur sous pression résidentielle, le foncier agricole est particulièrement convoité.

Pour répondre à ces enjeux cruciaux, le PNRA déploie des actions et des projets autour de la maîtrise du foncier agricole, de l'accompagnement des pratiques agro-écologiques innovantes et alternatives, de la valorisation des produits pour une alimentation locale et de qualité accessible à tous, viable économiquement et écologiquement.

Le projet « Bâti agricole dans les Alpilles » proposé par le PNRA consiste à engager une démarche dont l'objectif est de concilier la réponse à des besoins avérés et autorisés de construction avec la préservation du paysage et des ressources et la pérennité de la vocation agricole des terres en proposant un cadre de référence éprouvé.

Ce projet vise également à mieux connaître les spécificités et caractéristiques des constructions en zone agricole dans les Alpilles, afin de conseiller et d'accompagner les porteurs de projet, en adéquation avec le cadre posé, dans la construction, la rénovation ou l'extension de leur patrimoine bâti en secteur agricole.

Ce projet a l'ambition de répondre à quatre enjeux majeurs aujourd'hui pour le Parc : le logement des agriculteurs et des saisonniers agricoles, problématique aujourd'hui ; les bâtiments d'exploitation, adaptation aux nécessités de fonctionnement ; l'agritourisme, permettant la diversification des activités agricoles sans galvauder la vocation première des terres à être cultivées durablement ; le développement de technologies productives, par exemple autour du photovoltaïque.

In fine, la démarche devra déboucher sur un ouvrage de conseil et d'aide à la décision visant à définir les spécificités du bâti agricole et du bâti en zone agricole, propres aux Alpilles, afin d'accompagner les porteurs de projet ou les responsables de la planification et de l'urbanisme opérationnel dans l'intégration paysagère, la garantie du respect de la vocation agricole des terres et l'efficacité de leur projet.

Le guide sera articulé de manière complémentaire aux autres outils existants sur le sujet ; il devra permettre de concilier la pérennisation de la vocation agricole des terres, la préservation des paysages, le maintien de la biodiversité au travers des pratiques agricoles, la diversification des activités agricoles par le biais de l'agritourisme et l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et des saisonniers, et tout cela sans surcoût pour le porteur de projet.

Le projet, qui devrait se dérouler sur 2020-2021, s'organisera en trois étapes : diagnostic et mise en lien avec les projets passés ou en cours ; partage et rédaction d'un canevas avec les acteurs concernés sur chacune des problématiques ; rédaction d'un ouvrage pédagogique sur le modèle du guide « Habiter les Alpilles », à destination de plusieurs publics cibles afin de permettre à tous de pouvoir disposer d'un outil partagé pour accompagner les porteurs de projets, tant dans la faisabilité que dans la qualité du projet.

Sur l'ensemble de cette action évaluée à un coût prévisionnel de 72 000 € le Département est sollicité à hauteur de 20 000 €, soit 27,7 % (dossier AC-013913) ; l'action est financée par ailleurs à hauteur de 48 % par des crédits d'Etat (DREAL).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL